

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 14 FÉVRIER 2017
À 19 h 30 AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON, ET À
LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

Monsieur le maire,	Bruno Guilbault
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Raymond Rougeau
	Renald Breault
	Kimberly St Denis
	Stéphanie Labelle

Sont absentes:	
Mesdames les conseillères,	Louise Poirier
	Katy Dupuis



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent:

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-49

Il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance – Mot du maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 janvier 2017
4. Comité consultatif d'urbanisme — Dépôt des procès-verbaux du 30 janvier 2017 et du 6 février 2017
5. Demandes de dérogations mineures
6. Demandes relatives aux règlements sur les PIIA
- 6.1 Annie Préville, mandataire de Développement Multidelta Inc. – (3827), rue Caruso – Lot 5 300 524 – Zone 1 au PIIA (Secteur de l'Harmonie) – Règlement numéro 1004 – Construction bâtiment principal – 2e présentation
- 6.2 Christophe Grassone et Marie-Ève Parent – (4510), boulevard Pontbriand – Lot 5 300 491 – Zone 1 au PIIA (Secteur de l'Harmonie) – Règlement numéro 1004 – Construction bâtiment principal
- 6.4 Reine Beauséjour & Nick Kalogerakos – 3833, rue Queen – Lot 5 301 541 – Zone 7 au PIIA (Secteur Centre-ville) – Règlement numéro 508-93 – Enseigne
- 6.3 9139-8123 Québec Inc. – (4135-4141), rue Champlain – Lot 5 301 047 - Zone 1 au PIIA - Règlement numéro 1008 – Construction bâtiment principal
7. Première période de questions

AVIS DE MOTION

8. Avis de motion – Règlement numéro 402-45-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives à la conservation, l'abattage, l'égagement et la plantation d'arbres
9. Avis de motion – Règlement numéro 372-89-47-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives à la conservation, l'abattage, l'égagement et la plantation d'arbres

RÈGLEMENTS

10. Adoption du projet - Règlement numéro 402-44 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin d'autoriser les enseignes directionnelles identifiant les établissements complémentaires agricoles

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

11. Renouvellement de contrat – Services financiers – Caisse Desjardins de la Ouareau
12. Mandat - Consultant externe et chargé de projets – Monsieur Luc Plante
13. Convention d'entretien planifié – Trane Canada ULC

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

14. Cession de terrain à la Municipalité – M. Roger Perreault et M. Germain Perreault - Lot n° 4 994 201 – 5^e Avenue
15. Renouvellement des mandats – Membres du comité consultatif d'urbanisme
16. Élection municipale 2017 – Nomination du secrétaire d'élection et d'un adjoint au président d'élection
17. Affectation de surplus – Projets spéciaux 2017
18. Demande d'installation d'un luminaire de rue – Près du 4567, rue Queen
19. Embauche temporaire d'une responsable de l'environnement
20. Embauche d'une stagiaire au service des finances
21. Départ d'un pompier – Service de la sécurité incendie
22. Appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif – Regroupement Pour un Québec en santé
23. Demande de soutien financier – La Tournée des cantons de Rawdon
24. Demande de soutien – Comité de la St-Patrick – Parade de la St-Patrick le 19 mars 2017
25. Demande de soutien financier – Parrainage civique Lanaudière
26. Demande d'autorisation – Marche inter-Églises du Vendredi saint – 14 avril 2017
27. Invitation - Soirée vins & fromages - Collège Champagneur
28. Autorisation de signature - Demande de subvention à Scotts Canada - Les jardins communautaires
29. Certificat de paiement numéro 14 – Augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'eau potable St-Patrick — Bernard Malo inc.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

30. Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit
 - 30.1 Liste des comptes à payer/fournisseurs
 - 30.2 Liste des chèques émis
 - 30.3 Liste des chèques annulés
 - 30.4 Liste des prélèvements
 - 30.5 Liste des engagements
 - 30.6 Liste des virements budgétaires
 - 30.7 Journal des salaires nets
31. Correspondance
32. Affaires nouvelles
33. Deuxième période de questions
34. Levée de la séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 17 JANVIER 2017

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 janvier 2017 à 19 h 30 a été remise aux membres du conseil.

17-50 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 janvier 2017 à 19 h 30, tel que remis aux membres du conseil.

4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME — DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU 30 JANVIER 2017 ET DU 6 FÉVRIER 2017

17-51 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les procès-verbaux de la séance ordinaire du 30 janvier 2017 et de la séance extraordinaire du 6 février 2017 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

5. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

6. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIA

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de ses réunions du 30 janvier 2017 et du 6 février 2017.

17-52 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les demandes suivantes :

- 6.1 Annie Prévile, mandataire de Développement Multidelta Inc. – (3827), rue Caruso – Lot 5 300 524 – Zone 1 au PIIA (Secteur de l'Harmonie) – Règlement numéro 1004 – Construction bâtiment principal – 2e présentation
- 6.2 Christophe Grassone et Marie-Ève Parent – (4510), boulevard Pontbriand – Lot 5 300 491 – Zone 1 au PIIA (Secteur de l'Harmonie) – Règlement numéro 1004 – Construction bâtiment principal
- 6.4 Reine Beauséjour & Nick Kalogerakos – 3833, rue Queen – Lot 5 301 541 – Zone 7 au PIIA (Secteur Centre-ville) – Règlement numéro 508-93 – Enseigne

D'accepter les demandes de permis ci-haut mentionnées, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente.

De préciser que la demande de permis ci-après mentionnée soit acceptée par le conseil municipal selon les conditions formulées par le Comité consultatif d'urbanisme aux procès-verbaux de sa séance ordinaire du 30 janvier 2017 et de sa séance extraordinaire du 6 février 2017 :

- 6.3 9139-8123 Québec Inc. – (4135-4141), rue Champlain – Lot 5 301 047 - Zone 1 au PIIA - Règlement numéro 1008 – Construction bâtiment principal

7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

AVIS DE MOTION

8. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 402-45-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSERVATION, L'ABATTAGE, L'ÉLAGAGE ET LA PLANTATION D'ARBRES

17-53 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 402-45-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives à la conservation, l'abattage, l'élagage et la plantation d'arbres.

9. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-47-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSERVATION, L'ABATTAGE, L'ÉLAGAGE ET LA PLANTATION D'ARBRES

17-54 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 372-89-47-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives à la conservation, l'abattage, l'élagage et la plantation d'arbres.

RÈGLEMENTS

10. ADOPTION DU PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 402-44 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER LES ENSEIGNES DIRECTIONNELLES IDENTIFIANT LES ÉTABLISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Canton de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'établissement de dispositions relatives aux enseignes directionnelles identifiant des établissements complémentaires agricoles;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 13 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit projet de règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours ouvrables avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant précisé l'objet.

17-55 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le projet de Règlement numéro 402-44 modifiant le Règlement de zonage 402 (secteur Canton) et ses amendements afin d'autoriser les enseignes directionnelles identifiant les établissements complémentaires agricoles, tel que remis aux membres du conseil.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

11. RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – SERVICES FINANCIERS – CAISSE DES JARDINS DE LA OUAREAU

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de services de la Caisse Desjardins de la Ouareau pour les services financiers, pour la période comprise entre le 1^{er} octobre 2016 et le 30 septembre 2019.

17-56 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

De ratifier la signature par le directeur général et secrétaire-trésorier et le maire, pour et au nom de la Municipalité, de la convention de renouvellement de services de la Caisse Desjardins de la Ouareau.

12. MANDAT - CONSULTANT EXTERNE ET CHARGÉ DE PROJETS – MONSIEUR LUC PLANTE

CONSIDÉRANT les différents projets d'envergure relatifs aux infrastructures municipales qui seront entrepris sur le territoire de la Municipalité au cours de l'année 2017;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer une gestion rigoureuse de la programmation des travaux et de bien mener à terme ces projets, la direction générale a procédé à la création d'un comité technique en infrastructure et souhaite retenir les services d'un consultant externe en la matière, le tout afin d'assurer un soutien ainsi que le suivi des projets ci-après décrits :

- Réhabilitation des infrastructures municipales localisées sur les rues Church, Cedar et route 341 ainsi que Lakeshore Drive;
- Travaux de réfection de trottoirs (Règlement numéro 106-2016);
- Travaux de réfection, de réhabilitation du drainage pluvial et de pavage sur le chemin Bélair.

CONSIDÉRANT l'offre de service de Monsieur Luc Plante, consultant en réseau routier, pour un montant mensuel de 3000 \$, plus les déboursés, le cas échéant;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale.

17-57 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

De retenir les services de monsieur Luc Plante à titre de chargé de projets et consultant auprès de la direction générale et du comité technique, pour la période incluse entre le 1^{er} février et le 31 août 2017, le tout afin d'assurer un soutien ainsi que le suivi des projets.

De verser une somme mensuelle de 3000 \$ pour les services de Monsieur Luc Plante, à laquelle s'ajouteront les déboursés, le cas échéant.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Cette dépense sera répartie parmi les sommes disponibles pour chacun des projets.

Le certificat de crédit numéro 2017-00027 est émis pour autoriser cette dépense.

13. CONVENTION D'ENTRETIEN PLANIFIÉ – TRANE CANADA ULC

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Trane Québec, division de Trane Canada ULC, se spécialise dans la vente et l'entretien de systèmes d'automatisation/climatisation/ventilation de bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite retenir les services de cette entreprise pour l'entretien de son système d'automatisation de bâtiment à la caserne incendie, lequel a d'ailleurs été installé par cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise fournira également un support à distance 24 heures par jour / 7 jours par semaine pour l'ajustement du système en fonction des saisons et/ou des conditions climatiques;

CONSIDÉRANT l'offre de service pour une durée de trois (3) ans, pour un montant annuel de 2 985 \$, plus les taxes applicables, lequel prix annuel sera indexé au début de la deuxième année et au début de chaque année subséquente au taux annuel de 3%, auquel s'ajoutera le coût des pièces et de la main-d'œuvre, le cas échéant.

17-58 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la signature de la convention d'entretien planifié avec l'entreprise Trane Québec, division de Trane Canada ULC, pour une durée de trois (3) ans à compter du 1^{er} février 2017, pour un montant annuel de 2 985 \$, plus les taxes applicables, lequel prix annuel sera indexé au début de la deuxième année et au début de chaque année subséquente au taux annuel de 3%, auquel s'ajoutera le coût des pièces et de la main-d'œuvre, le cas échéant.

D'autoriser M. François Rochette, chargé de projets et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2017-00028 est émis pour autoriser cette dépense.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

14. CESSION DE TERRAIN À LA MUNICIPALITÉ – M. ROGER PERREAULT ET M. GERMAIN PERREAULT - LOT N° 4 994 201 – 5^E AVENUE

CONSIDÉRANT l'offre de cession soumise à l'attention de la Municipalité concernant le lot n° 4 994 201, lequel est constitué d'une lisière de terrain longeant une partie de la 5^e avenue, entre les rues Adélaïde et Saint-Patrick;

CONSIDÉRANT QUE le lot n° 4 994 201 possède déjà le statut de « voie publique » au rôle d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de cette offre.

17-59 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'accepter l'offre de cession à titre gratuit du lot n° 4 994 201 constituant une lisière de terrain longeant une partie de la 5^e avenue, entre les rues Adélaïde et Saint-Patrick.

De mandater Me Yves Larocque, notaire, afin de préparer le contrat à intervenir entre les parties, les frais étant à la charge du cessionnaire.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

D'autoriser un transfert budgétaire des sommes nécessaires du poste budgétaire 02 14000 417 au poste budgétaire 03 31000.

Le certificat de crédit numéro 2017-00029 est émis pour autoriser cette dépense.

15. RENOUVELLEMENT DES MANDATS – MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les mandats de trois (3) membres actuels du comité consultatif d'urbanisme (CCU) viennent à échéance le 10 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des personnes suivantes à titre de membres siégeant sur le comité consultatif d'urbanisme, le tout en conformité avec les dispositions du Règlement numéro 114-02 relatif à la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme :

- Madame Linda Stewart, du 11 février 2017 au 10 février 2019
- Monsieur Jerzy Pawulski, du 11 février 2017 au 10 février 2019

- Monsieur Luc Bédard, du 11 février 2017 au 10 février 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu des règles de régie interne du comité consultatif d'urbanisme, il y a également lieu de nommer un président, un vice-président ainsi qu'un secrétaire officier au sein du comité, soit :

- Madame la conseillère Stéphanie Labelle, présidente
- Madame la conseillère Kimberly St Denis, vice-présidente
- Monsieur Rémi Racine, secrétaire officier

17-60 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De renouveler le mandat des personnes suivantes à titre de membres siégeant sur le comité consultatif d'urbanisme, le tout en conformité avec les dispositions du Règlement numéro 114-02 relatif à la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme :

- Madame Linda Stewart, du 11 février 2017 au 10 février 2019
- Monsieur Jerzy Pawulski, du 11 février 2017 au 10 février 2019
- Monsieur Luc Bédard, du 11 février 2017 au 10 février 2019

De nommer un président, un vice-président ainsi qu'un secrétaire officier, conformément aux règles de régie interne du comité consultatif d'urbanisme, soit :

- Madame la conseillère Stéphanie Labelle, présidente
- Madame la conseillère Kimberly St Denis, vice-présidente
- Monsieur Rémi Racine, secrétaire officier

16. ÉLECTION MUNICIPALE 2017 – NOMINATION DU SECRÉTAIRE D'ÉLECTION ET D'UN ADOJOINT AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 72 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2), le président d'élection doit nommer un secrétaire d'élection avant de donner l'avis d'élection;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire d'élection assiste le président d'élection dans l'exercice de ses fonctions et, à cette fin, exerce les fonctions que le président lui délègue;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire remplace le président en cas d'empêchement de celui-ci ou de vacance de son poste, tant que dure cet empêchement ou cette vacance;

CONSIDÉRANT QUE le président d'élection peut également nommer tout adjoint qu'il juge nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE l'adjoint exerce les fonctions que le président lui délègue;

CONSIDÉRANT QUE le président d'élection, soit M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier, recommande la nomination de madame Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, à titre de secrétaire d'élection et de madame Carole Landry, directrice du Service des finances et secrétaire-trésorière adjointe, à titre d'adjointe au président d'élection.

17-61 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

Que le conseil municipal nomme madame Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, à titre de secrétaire d'élection et madame Carole Landry, directrice du Service des finances et secrétaire-trésorière adjointe, à titre d'adjointe au président d'élection.

17. AFFECTATION DE SURPLUS – PROJETS SPÉCIAUX 2017

CONSIDÉRANT QUE certains directeurs de services doivent débiter les processus pour la réalisation de certains projets spéciaux acceptés conditionnellement au budget 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser ces projets spéciaux et d'y affecter les sommes nécessaires à leur réalisation, soit un montant de 182 355 \$ du surplus libre.

17-62 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser les projets spéciaux, tel que présentés au conseil municipal.

D'approprier un montant de 182 355 \$ du surplus libre pour la réalisation de ces projets spéciaux.

D'autoriser la directrice du Service des finances à effectuer les écritures comptables qui s'imposent afin de donner plein effet à la présente résolution.

18. DEMANDE D'INSTALLATION D'UN LUMINAIRE DE RUE – PRÈS DU 4567, RUE QUEEN

CONSIDÉRANT une demande d'installation d'un luminaire de rue sur le poteau (M4J3T) localisé juste au sud de l'immeuble sis au 4567, rue Queen, en conformité avec la Politique de demande d'installation de luminaires de rues;

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations du Service des travaux publics.

17-63 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'installation d'un luminaire de rue conventionnel au DEL sur le poteau (M4J3T) localisé juste au sud de l'immeuble sis au 4567, rue Queen.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Les certificats de crédit numéros 2017-00030 (Hydro-Québec) et numéro 2017-00031 (les entreprises d'électricité Jacques Nadeau inc.) ont été émis pour autoriser cette dépense.

19. EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UNE RESPONSABLE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT le départ de la responsable de l'environnement pour un congé de maternité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche temporaire d'un(e) responsable de l'environnement;

CONSIDÉRANT le processus d'appel de candidatures, le travail du comité de sélection et sa recommandation.

17-64 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De ratifier l'embauche temporaire de Madame Émie Labonté-David au poste de responsable de l'environnement à compter du 30 janvier 2017, conformément aux conditions prévues par la convention collective en vigueur.

Que, par la présente résolution, Madame Émie Labonté-David soit autorisée à délivrer, pour et au nom de la Municipalité, des constats d'infraction visant le respect de l'ensemble des normes réglementaires, confirmant ainsi sa nomination à titre de fonctionnaire désigné à l'émission des permis et des constats.

20. EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE AU SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT une demande de stage non rémunéré auprès du Service des finances pour la période incluse entre le 30 janvier et le 24 février 2017 pour le programme de comptabilité du Centre professionnel des riverains.

17-65 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

De ratifier l'embauche Madame Karine Bergeron Hébert à titre de stagiaire non rémunérée au Service des finances pour la période incluse entre le 30 janvier et le 24 février 2017.

D'autoriser la directrice du Service des finances et l'adjointe à la direction générale et responsable des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

21. DÉPART D'UN POMPIER – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT le départ de Monsieur Paul Perreault, pompier, lequel a quitté ses fonctions le 17 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Paul Perreault était à l'emploi de la Municipalité depuis avril 2007;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite remercier M. Perreault pour sa contribution au sein du service de la sécurité incendie de Rawdon.

17-66 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

De souligner la contribution de M. Paul Perreault et de le remercier pour ses années de bon service à la communauté.

22. APPUI POUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS QUI FAVORISENT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF – REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

CONSIDÉRANT QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

17-67 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

De signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. À cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

23. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – LA TOURNÉE DES CANTONS DE RAWDON

CONSIDÉRANT QUE la Tournée des Cantons de Rawdon (TDCR) est un organisme sans but lucratif dont la mission est l'amélioration du milieu de vie par le développement de sentiers multifonctionnels non motorisés en forêt à Rawdon et dans les environs;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a déposé une demande d'appui de la part de la Municipalité ainsi qu'une demande de soutien financier pour le bon fonctionnement de ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'organisme la Tournée des Cantons de Rawdon (TDCR) s'harmonise entièrement avec la mise en œuvre de la planification stratégique selon des principes de développement durable ainsi que dans le cadre de la Politique sur les saines habitudes de vie que souhaite promouvoir le conseil municipal.

17-68 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

Le préambule ci-haut mentionné fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accorder un soutien financier d'un montant de 5 000 \$ à l'organisme la Tournée des Cantons de Rawdon.

L'organisme s'engage à transmettre un rapport des dépenses effectuées à la directrice du Service des loisirs et de la culture.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2017-00032 est émis pour autoriser cette dépense.

24. DEMANDE DE SOUTIEN – COMITÉ DE LA ST-PATRICK – PARADE DE LA ST-PATRICK LE 19 MARS 2017

CONSIDÉRANT QUE le Comité de la St-Patrick est à organiser sa parade de la St-Patrick qui se déroulera le dimanche 19 mars 2017;

CONSIDÉRANT une demande de soutien à la Municipalité dont le prêt de locaux et de matériel, l'utilisation de sites appartenant à la Municipalité, des fermetures de rues, l'autorisation de vendre des boissons et de la nourriture, la participation du Service de la sécurité incendie et du Service des loisirs et de la culture ainsi qu'une visibilité sur le site Internet de la Municipalité et dans le Rawdonnois.

17-69 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'accès au Centre Metcalfe le 19 mars 2017 de 9 h à 18 h pour les bénévoles, au chalet de la plage et son stationnement, notamment pour l'arrivée des chars allégoriques.

D'autoriser l'aide matérielle nécessaire à la tenue de l'événement, la présence du Service de la sécurité incendie pour l'ouverture de la parade entre 13 h et 18 h ainsi que la coordination de la sécurité par le Service des loisirs et de la culture.

D'autoriser la fermeture temporaire de rues, entre 11h30 et 18 h, des sections de rues suivantes:

- une partie de la rue Church, entre la 3e Avenue et la 4e Avenue
- une partie de la 3e Avenue, entre les rues Church et Metcalfe
- une partie de la rue Metcalfe, entre la 3e Avenue et la 4e Avenue
- une partie de la 4e Avenue, entre les rues Metcalfe et Queen
- une partie de la rue Queen, entre la 4e Avenue et la 8e Avenue
- une partie de la 8e Avenue, de la rue Queen jusqu'au site de la plage municipale

D'appuyer la demande de fermeture temporaire de rues auprès du ministère des Transports du Québec, concernant les rues sous sa juridiction.

D'autoriser la tenue de kiosques de vente de boissons, de nourriture et d'alcool à la place publique, conditionnellement à l'obtention des permis à cet effet auprès des ministères concernés.

D'autoriser la visibilité sur le site Internet de la Municipalité et dans le Rawdonnois et l'affichage de pancartes à différents endroits sur le territoire de Rawdon, en conformité avec la réglementation municipale en vigueur.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

25. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – PARRAINAGE CIVIQUE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de soutien municipal de l'organisme Parrainage civique Lanaudière, lequel célébrera son 30^e anniversaire d'existence en 2017.

17-70 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'accorder un soutien financier de 300 \$;

Le certificat de crédit numéro 2017-00033 est émis pour autoriser cette dépense.

26. DEMANDE D'AUTORISATION – MARCHÉ INTER-ÉGLISES DU VENDREDI SAINT – 14 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT une demande d'autorisation pour une marche inter-Églises du vendredi Saint, le 14 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE demande a été faite par la paroisse pour une assistance de la part de la Sûreté du Québec, aux membres des Chevaliers de Colomb (pour assurer la sécurité) ainsi qu'au ministère des Transports du Québec.

17-71 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la tenue de la marche inter-Églises du vendredi Saint, le 14 avril prochain sur le territoire de la municipalité ainsi que sur les tronçons de route sous sa juridiction, sous réserve que les organisateurs obtiennent les autorisations nécessaires des autorités concernées.

27. INVITATION - SOIRÉE VINS & FROMAGES - COLLÈGE CHAMPAGNEUR

CONSIDÉRANT une invitation reçue pour assister à la 15^{ème} édition de la levée de fonds de la Fondation des amis du Collège Champagneur de Rawdon qui aura lieu le vendredi 7 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE les profits amassés lors de cette soirée seront utilisés pour le développement de nombreux projets pédagogiques.

17-72 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'achat de 8 billets, soit 1 table, pour assister à la 15^{ème} édition de la levée de fonds de la Fondation des amis du Collège Champagneur de Rawdon pour montant total de 950 \$.

Le certificat de crédit numéro 2017-00034 est émis pour autoriser cette dépense.

28. AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE DE SUBVENTION À SCOTTS CANADA - LES JARDINS COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE Scotts Canada Limité offre un programme de subventions pour jardins communautaires qui financent les collectivités et organismes civiques à but non lucratif pour leurs efforts axés sur la création durable de jardins communautaires, d'espaces verts et d'habitats pour pollinisateurs.

17-73 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le dépôt de la demande de subvention à Scotts Canada Limité pour notre jardin communautaire au parc de la Roseraie, les jardins collectifs Rawdon et nos habitats pour les insectes.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis.

29. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 14 – AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE ST-PATRICK — BERNARD MALO INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 14 au montant de 59 582,51 \$, taxes incluses, pour les travaux d'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'eau potable St-Patrick, par l'entreprise Bernard Malo inc. ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme d'ingénierie Norda Stelo, en date du 6 février 2017.

17-74 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le paiement de la somme de 59 582,51 \$, taxes incluses, à l'entreprise Bernard Malo inc., à même les sommes disponibles au Règlement d'emprunt numéro 090 et autorisé par le certificat de crédit numéro T15-350466, lequel sera libéré sur réception des quittances.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

30. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement numéro 86-2016 et la liste des comptes à payer au 9 février 2017.

17-75 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

30.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS

D'approuver la liste des comptes à payer au 9 février 2017 au montant de 479 628,26\$.

30.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

D'approuver la liste des chèques émis (chèques nos 30 573 à 30 809) au 9 février 2017 totalisant 1 005 488,43\$.

30.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS

D'approuver la liste des chèques annulés au 9 février 2017.

30.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS

D'approuver la liste des prélèvements (nos 3 629 à 3 716) au 9 février 2017 totalisant 142 707,54\$.

30.5 LISTE DES ENGAGEMENTS

D'approuver la liste des engagements au 9 février 2017 totalisant 3 404 120,05\$.

30.6 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

D'approuver la liste des virements budgétaires au 9 février 2017 totalisant 2 305\$.

30.7 JOURNAL DES SALAIRES NETS

D'approuver la liste des salaires nets pour le mois de janvier 2017 totalisant 198 361,41\$.

31. CORRESPONDANCE

32. AFFAIRES NOUVELLES

33. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

34. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

17-76

Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 20 h 13.

(Signé) Caroline Gray
Me Caroline Gray
Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(Signé) Bruno Guilbault
Bruno Guilbault
Maire